



VILLE DE DEUX-MONTAGNES



Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

## **UN NOUVEAU PARTENARIAT RELATIVEMENT À L'ARÉNA OLYMPIA DE DEUX-MONTAGNES**

Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 20 août 2016 – La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et la Ville de Deux-Montagnes sont heureuses d'annoncer la conclusion d'une entente de principe relativement à la pratique de sports de glace à l'aréna Olympia située sur le territoire de Deux-Montagnes.

En vertu de cette entente, tant les jeunes hockeyeurs que les joueuses de ringuette des deux municipalités seront soumis aux mêmes tarifs pour pratiquer leur activité sportive préférée, sans compter que l'ensemble des deux populations pourra profiter de la gratuité lors des séances de patin libre.

En contrepartie d'une contribution annuelle versée par la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à sa partenaire, les parents Marthelacquois des jeunes hockeyeurs et des joueuses de ringuette constateront une réduction du coût d'inscription. « L'entente est particulièrement profitable, car elle recoupe l'ensemble des utilisateurs de l'aréna, alors qu'auparavant notre aide financière se limitait au hockey et à la ringuette. C'est donc dire que nos citoyennes et citoyens de tous âges pourront dorénavant profiter pleinement de cette installation ! C'est une excellente nouvelle, avantageuse pour nos deux villes, qui n'aurait pas été possible sans l'ouverture et la détermination de mon collègue que je remercie chaleureusement », a déclaré la mairesse, M<sup>re</sup> Sonia Paulus.

Le maire de Deux-Montagnes a pour sa part estimé que cette entente s'inscrit dans la vision de son administration. « Comme je le mentionnais devant notre chambre de commerce régionale en février dernier, nous sommes ouverts à de nouveaux partenariats avec les villes voisines. Nous souhaitons en outre optimiser l'utilisation de cette infrastructure récréative d'importance qu'est l'Olympia qui peut facilement desservir un plus grand bassin d'utilisateurs. Une fois de plus, Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac se montrent créatifs au bénéfice de leurs citoyennes et citoyens », a conclu M. Denis Martin, en rappelant que les deux municipalités ont déjà établi des ententes fructueuses en matière de sécurité publique.

-30-

Source : Cabinet de maire  
Ville de Deux-Montagnes  
450 473-2796

Cabinet de la mairesse  
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
450 472-7310